

Paris, le 18 Février 2008

G.D.I.D
(Groupement de défense des intérêts des
directeurs)
106 Chemin du Vallon des Escourtines
13011 Marseille

LB/ML 32

A l'attention de Thierry Fabre

Chers collègues,

Le SE-UNSA a largement pris sa part dans le protocole de discussions sur la réaffectation des heures libérées par le samedi matin. Au cours des échanges avec le Ministère, nous avons bien pointé les enjeux pour les directeurs d'école.

En réponse à votre lettre du 19 janvier et suite à notre rencontre datant du 6 février, nous vous confirmons que le SE-UNSA, dans le cadre du relevé de conclusions qu'il a signé avec le Ministère, a explicitement demandé que les directeurs et directrices d'école fassent l'objet d'un traitement spécifique par rapport à ce nouveau dispositif issu de la suppression du samedi matin.

Nous avons obtenu l'inscription de la phrase suivante dans le relevé de conclusions :
« L'application de ces dispositions aux directeurs d'école fera l'objet d'un examen particulier. »

Il nous paraît important, en effet que, lors de la rédaction des textes réglementaires découlant de ce document, les 60 heures dégagées pour l'aide et le suivi des élèves en difficulté (en actions directes et en temps de préparation équivalent) puissent bénéficier aux directeurs pour piloter et coordonner les actions qui seront menées dans l'école. Le Ministère doit reconnaître le surcroît de travail que cela va occasionner pour les directeurs et leur donner, pour cela, du temps.

Nous joignons par ailleurs notre publication spéciale sur la signature du relevé de conclusions, afin de mesurer les avancées obtenues ainsi que tous les aspects négatifs que nous avons réussi à écarter.

Espérant ainsi avoir répondu à vos interrogations et inquiétudes.

Veuillez agréer, chers collègues, l'expression de nos sentiments syndicalistes les meilleurs.



Luc BERILLE
Secrétaire Général du
SE-UNSA